

L'Autorité du pont Windsor-Détroit

Rapport financier trimestriel pour la période terminée le 30 décembre 2025

Non audité



MANDAT

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été constituée le 9 octobre 2012, par voie de lettres patentes, en vertu de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* (aux termes du décret C.P. 2012-1350). Il s'agit d'une société d'État non mandataire au sens de la partie I de l'annexe III, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Son mandat est fondé sur ses lettres patentes, ses lettres patentes supplémentaires et l'Accord sur le passage. Conformément à ce mandat, l'APWD est chargée de concevoir, de construire et d'entretenir tous les infrastructures et les actifs nécessaires, d'établir et de percevoir des péages et d'exploiter l'installation, le tout dans le but de maximiser le débit sécuritaire et efficace des personnes et des biens à la frontière entre le Canada et les États-Unis, entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan.

APERÇU DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

Le corridor commercial entre Windsor et Détroit est l'axe de mouvements transfrontaliers entre les États-Unis et le Canada le plus fréquenté. Le projet du pont international Gordie-Howe (le projet) prendra en compte les contraintes actuelles de la capacité de passage et permettra de répondre à la demande future concernant le commerce et les déplacements en assurant la capacité nécessaire, la redondance des systèmes dans la région de Windsor et Détroit, ainsi que la flexibilité nécessaire à la fluidité du trafic de façon à améliorer le traitement des passages à la frontière. Le projet comporte quatre composantes majeures :

- Le pont : un pont à haubans à six voies avec une travée de 853 mètres sur la rivière Détroit;
- Le point d'entrée canadien : un site de 53 hectares qui accueillera les services douaniers commerciaux, vétérinaires et pour les voyageurs, ainsi que les services de traitement des passages à la frontière et les installations de péage et d'entretien;
- Le point d'entrée états-unien : un site de 68 hectares, d'ampleur similaire au point d'entrée canadien, qui ne comportera en revanche pas d'installation de collecte du droit de péage;
- L'échangeur du Michigan de l'Interstate 75 (I-75) : il comprend les ponts d'étagement et de bretelles d'accès principaux vers et depuis le point d'entrée états-unien, ainsi que les aménagements routiers locaux connexes.

Le projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), selon le modèle conception-construction-financement-fonctionnement-entretien (CCFFE). Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé avec Bridging North America (BNA). BNA est un consortium composé des entreprises suivantes :

- ACS Infrastructure Canada Inc., une filiale canadienne du groupe ACS;
- Fluor Canada Ltd., une filiale de Fluor Corporation;
- Aecon Group Inc.



En janvier 2024, l'APWD a annoncé des modifications à l'accord de projet pour inclure une nouvelle date d'achèvement de la construction en septembre 2025, de nouvelles mesures pour garantir que cette date soit respectée et une valeur totale de contrat à jour de 6,4 milliards de dollars. Des circonstances imprévues ont entraîné une modification de cette nouvelle date d'achèvement. Le projet progresse bien vers l'achèvement de la construction cette année, avec une ouverture qui aura lieu dès le début de 2026. Voir la note 6 c) des états financiers pour plus de détails.

OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les cinq objectifs stratégiques de l'Autorité du Pont Windsor-Détroit (APWD) reflètent l'étape à laquelle se trouve le projet à l'exercice 2024-2025, au travers du pic de la construction et d'un changement de priorité afin d'assurer la préparation opérationnelle. Ces objectifs stratégiques, produits livrables et résultats attendus reflètent l'étape du projet et fournissent des résultats atteignables.

1. L'APWD exécute avec succès le projet du pont international Gordie-Howe au moyen d'une approche proactive et exhaustive de prestation des immobilisations, en tant que partenaire informé et collaboratif.
 - Accorder la priorité à la sécurité, à la qualité, au coût et à la certitude du calendrier.
 - Élaborer et exécuter une feuille de route complète pour atteindre l'achèvement substantiel.
2. L'APWD facilitera avec succès le déplacement efficace et fiable des personnes et des biens à travers le passage frontalier et les systèmes routiers de soutien, en tant que partenaire informé et collaboratif.
 - Créer un environnement sûr et sécurisé pour le déplacement des marchandises et des personnes.
 - Soutenir les opérations des services frontaliers.
3. Pour mener ses activités, l'APWD met en œuvre une approche axée sur le client qui répond aux besoins et aux attentes des utilisateurs du pont, ce qui se traduit par des expériences exceptionnelles.
 - Mettre en œuvre une approche axée sur le client qui répond aux besoins et aux attentes des utilisateurs du pont.
4. L'APWD entretiendra des relations positives, collaboratives et transparentes avec son actionnaire, ses copropriétaires et parties prenantes, gagnant continuellement leur respect.
 - Maintenir des relations de soutien avec l'actionnaire.
 - Maintenir des relations de soutien résilientes avec nos parties prenantes.



5. Notre personnel a une culture d'excellence, une passion du service et une bonne capacité de gestion avec intégrité.
- Soutenir un milieu de travail florissant, inclusif et accessible axé sur les employés.
 - Maximiser les dollars des contribuables en garantissant le plus grand avantage au meilleur prix.



ANALYSE FINANCIÈRE

SOMMAIRE

À la fin du troisième trimestre de 2025-2026, les résultats d'exploitation nets de l'APWD indiquent un excédent de 81,2 millions de dollars (2024-2025 : 995,4 millions de dollars). Cet excédent est principalement attribuable au calendrier des crédits parlementaires et des dépenses en immobilisations corporelles.

Comparativement aux résultats à la fin de l'exercice financier 2025, la dette nette de l'APWD a diminué pour atteindre 630,8 millions de dollars, soit un écart de 13,8 millions de dollars principalement en raison des travaux de construction en cours (2024-2025 : 644,6 millions de dollars). Les actifs non financiers ont augmenté de 60 millions de dollars pour atteindre 4 775,7 millions de dollars (2024-2025 : 4 715,7 millions de dollars). L'augmentation est principalement attribuable à la poursuite des activités de construction de BNA et à la modification de l'accord de projet.

COMPARAISON AUX RÉSULTATS ATTENDUS

Le tableau suivant résume les dépenses réelles par rapport aux 12 mois complets du Plan d'entreprise 2025-2026 approuvé.

	Twelve Months Ended		Percentage
	March 31, 2026	December 31, 2025	
	Corporate Plan	Actual	
Gordie Howe International Bridge Project	138,601	61,614	44%
Internal services	45,596	9,858	22%
Total Expenses	184,197	71,472	39%

L'APWD surveille ses dépenses tout au long de l'année. Les dépenses dans l'ensemble de l'organisation représentent environ 39 % du montant total du Plan d'entreprise. Les coûts du projet imputés à ce jour représentent 44 % du montant budgété total du Plan d'entreprise. Ces écarts sont largement attribuables à des différences de calendrier.

ÉTAT DES RÉSULTATS

CRÉDITS

L'APWD a reçu 38,4 millions de dollars de crédits parlementaires au cours du troisième trimestre, comparativement à 619,7 millions de dollars au cours du même trimestre de l'exercice précédent.

Les crédits parlementaires ont été utilisés pour financer les activités de BNA, la modification de l'accord de projet, les activités du Michigan, la conception, ainsi que les coûts d'ingénierie et les opérations de l'APWD.



CHARGES

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Comparativement à l'exercice précédent, les charges ont diminué de 71,3 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous résume les écarts de dépenses d'une année sur l'autre par type :

(en milliers de dollars)				
CHARGES PAR TYPE	Trois mois terminés		Neuf mois terminés	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Coûts I-75	5 142	23 001	23 571	95 730
Salaires et avantages sociaux	5 359	5 388	17 234	16 761
Assurances	5 773	278	13 963	889
Avantages communautaires	1 107	3 736	4 689	3 736
Amortissement	1 128	2 077	4 627	6 271
Services professionnels	727	1 078	1 920	3 113
Terrains au Michigan	411	308	1 362	1 610
Bureau et entretien	218	341	950	996
Services juridiques	385	205	1 116	635
Améliorations aux routes locales	152	(3 166)	433	1 961
Impôt foncier	235	66	702	237
Loyer	108	266	311	791
Frais de déplacement	83	135	242	394
Réparations et entretien	20	35	108	104
Autres	108	86	198	326
Autres coûts du projet	-	-	-	9 193
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	35	-	46	44
Perte de change	-	102	-	-
	20 991	33 936	71 472	142 791

Les plus grandes baisses de charges par rapport à l'année précédente concernent les réductions des coûts I-75 et des améliorations aux routes locales à mesure que le projet touche à sa fin, en plus des autres coûts du projet ponctuels relatifs au remboursement de certaines déductions liées au rendement à BNA. Les avantages communautaires ont augmenté à mesure que l'APWD et la BNA ont continué à remplir leurs mandats dans l'accord de projet. Enfin, les coûts des salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison des augmentations salariales inflationnistes à mesure que les activités du projet se sont intensifiées. Les services professionnels ont été réduits en raison de la diminution importante du soutien requis pour le règlement en milieu de projet. D'autres modifications ont été apportées depuis l'exercice précédent, mais aucune d'entre elles n'a constitué un facteur significatif dans l'écart d'une année à l'autre.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers s'élevaient à 95,2 millions de dollars (31 mars 2025 : 164,6 millions de dollars), dont 91,9 millions de dollars en trésorerie (31 mars 2025 : 156,3 millions de dollars) et 3,2 millions de dollars en comptes débiteurs et dépôts (31 mars 2025 : 8,3 millions de dollars).

À la fin du trimestre, l'APWD détenait un solde en trésorerie affectée de 57,3 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (31 mars 2025 : 95,6 millions de dollars). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan réalisées par le département des Transports du Michigan (MDOT). L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan par le MDOT au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Les comptes débiteurs concernent principalement les services contractuels facturés et la taxe de vente harmonisée (TVH) à recouvrer. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

PASSIFS

À la fin du trimestre, les passifs de l'APWD s'élevaient à 726 millions de dollars (31 mars 2025 : 809,2 millions de dollars). Ces passifs se composent principalement des 15 % de contribution au projet de BNA, de comptes créditeurs et de charges à payer pour les fournisseurs de l'APWD, ainsi que d'un passif pour l'assainissement de l'environnement.

Les comptes créditeurs et charges à payer s'élevant à 67,3 millions de dollars (31 mars 2025 : 139,6 millions de dollars) se composent principalement de montants pour les activités de BNA, les activités du Michigan et les services de l'ingénieur du propriétaire.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait 4 767,5 millions de dollars d'actifs en immobilisations corporelles à la fin du trimestre, comparativement à 4 697,3 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Ces actifs se composent principalement de coûts capitalisés engagés dans le cadre du projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours), de propriétés louées au Canada et au Michigan, et de la route d'accès au périmètre (RAP).

Les coûts de la construction en cours, qui s'élèvent à 4 364,9 millions de dollars à la fin de ce trimestre (31 mars 2025 : 4 289,8 millions de dollars), comprennent les coûts liés à la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Étant donné que le projet se trouve encore dans la phase de construction, la majeure partie des coûts capitalisés concerne les coûts de construction, au lancement de BNA, la conception, l'approvisionnement, les travaux préliminaires, le déplacement des services publics, la modification de l'accord de projet, les services professionnels et l'assainissement de l'environnement.



Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses liées à la construction en cours :

(en milliers de dollars)

	31 déc. 2025	31 mars 2025
Pont	1 905 005	1 877 096
Point d'entrée américain	1 051 807	1 376 171
Point d'entrée canadien	1 408 122	1 036 536
	4 364 934	4 289 803

Les charges payées d'avance de 8,2 millions de dollars (18,4 millions de dollars au 31 mars 2025) se composent principalement de primes d'assurance payées d'avance en plus de 3,5 millions de dollars de retenue de garantie payée d'avance (10,5 millions de dollars au 31 mars 2025). Cela est lié à la retenue agrégée qui a été versée à BNA dans le cadre de l'accord de règlement en milieu de projet traité dans les notes sélectionnées ci-dessous (note 6 c).

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des charges prépayées :

(en milliers de dollars)

	30 sept. 2025	31 mars 2025
Retenues de garantie prépayées	3 280	10 451
Assurance payée d'avance	10 482	7 370
Autres charges payées d'avance	367	581
	14 129	18 403

ANALYSE DU RISQUE

La politique et la procédure de gestion des risques de l'APWD garantissent une approche cohérente et exhaustive de la gestion des risques, intégrée aux processus de planification, de prise de décisions et opérationnels. L'APWD considère que la gestion des risques doit être une responsabilité partagée au sein de l'organisation.

RISQUES DE L'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de l'APWD et ses comités connexes sont responsables de la surveillance. Le conseil d'administration de l'APWD a approuvé en mai 2023 les déclarations révisées sur la tolérance au risque et les sensibilités. Tous les risques ont été calibrés en fonction des nouvelles sensibilités et cela soutient la communication des risques et la surveillance du conseil d'administration. L'APWD a établi des déclarations sur la tolérance au risque, des sensibilités, des dimensions et des registres pour divers aspects du projet et de l'organisation. Ces aspects sont divisés comme suit : projet (conception-réalisation), entreprise (entreprise) et opérations.



WDBA continue d'évaluer et de planifier des mesures d'atténuation liées à la préparation opérationnelle au quasi-achèvement des contrats individuels, ainsi que d'identifier et d'évaluer les risques qui pourraient survenir une fois le passage mis en service. Alors que l'APWD passe d'une organisation responsable d'assurer la réalisation des projets à un propriétaire et exploitant de l'installation, une importante restructuration sera nécessaire au cours des prochaines années. Cela entraîne des risques liés à la rétention et au moral du personnel en raison de l'incertitude quant aux perspectives d'emploi avec l'APWD.

RISQUE DU PROJET

L'APWD informe régulièrement le Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur les risques du projet. L'APWD surveille de près et évalue le projet pour d'éventuels changements qui pourraient avoir une incidence sur le calendrier de construction et de mise en service et les mesures d'urgence. Ces changements potentiels sont évalués au cas par cas. L'APWD assure la coordination avec les agences et planifiera la remise en main propre ainsi que l'élaboration d'une stratégie de communication en ce qui concerne les changements, en particulier à mesure que les travaux de construction avancent. Les risques sont également suivis pour les changements pendant les opérations qui peuvent découler des exigences législatives ou des demandes de l'agence alors qu'ils occupent les installations.

RISQUE FINANCIER

L'APWD prévoit qu'il pourrait y avoir des réclamations futures découlant des litiges dans le cadre normal des opérations et/ou de la construction. Les leçons tirées du règlement en cours de projet, les modifications apportées à l'entente de projet à la suite de ce règlement et la nouvelle équipe de gestion commerciale intégrée aideront à atténuer ce risque en gérant de manière proactive les questions commerciales et en adoptant une approche cohérente dans la prise de décision et la documentation des problèmes commerciaux.



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2025-2026

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction a la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels, conformément à la directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, GC5200, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'élaboration d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. En outre, la direction a la responsabilité de garantir que l'ensemble des autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel sont cohérents avec les états financiers trimestriels, le cas échéant.

D'après nos connaissances, ces états financiers trimestriels non audités constituent une présentation fidèle, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société à la date et pour les périodes présentées dans les états financiers trimestriels.



Chuck Andary
Directeur général (intérimaire)



Joël Hupé, JD MBA CPA, CMA
Dirigeant principal, Finances et administration

Windsor, Canada
Février 20 2026



Autorité du pont Windsor-Détoit
État de la situation financière
au 31 décembre 2025
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	31 déc. 2025	31 mars 2025
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	57 288	60 700
Trésorerie affectée (note 3)	34 650	95 578
Sommes à recevoir	3 211	8 276
Dépôts	57	57
Total des actifs financiers	95 206	164 611
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	67 333	139 618
Avantages sociaux accumulés	3 421	3 254
Provision environnementale (note 4)	8 498	8 921
Montant dû au partenaire privé (note 6)	646 717	657 374
Total des passifs	725 969	809 167
Dette nette	630 763	644 556
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	4 767 519	4 697 293
Charges payées d'avance (note 5)	8 216	18 403
Total des actifs non financiers	4 775 735	4 715 696
Excédent accumulé	4 144 972	4 071 140
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	4 145 257	4 064 065
Gains (pertes) de réévaluation accumulés	(285)	7 075
	4 144 972	4 071 140

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détoit
État des résultats
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	31 mars 2026 Budget	31 déc. 2025 Réel	31 déc. 2024 Réel
PRODUITS			
Recettes tirées de contrats	35 346	13	640
Déductions reliées au rendement	-	1 865	-
Intérêt	-	3 763	7 248
Gain de change	-	5 504	76
Total des produits	35 346	11 145	7 964
CHARGES (note 9)			
Projet du Pont international Gordie-Howe	138 601	61 614	133 094
Services internes	45 596	9 858	9 697
Total des charges	184 197	71 472	142 791
Déficit avant financement gouvernemental	(148 851)	(60 327)	(134 827)
Paiements de transfert – Crédits	307 740	141 519	1 155 884
Remboursement de crédits parlementaires (note 10)	-	-	(25 681)
	307 740	141 519	1 130 203
Excédent lié aux activités	158 889	81 192	995 376
Excédent d'exploitation accumulé, au début de la période	4 172 385	4 064 065	3 054 168
Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de la période	4 331 274	4 145 257	4 049 544

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des gains et pertes de réévaluation
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Gains de réévaluation accumulés, au début de la période	7 074	1 955
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	(1657)	5 311
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	(5702)	(62)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	(7359)	5 249
Gains (pertes) de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	(285)	7 204

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	31 mars 2026 Budget	31 déc. 2025 Réel	31 déc. 2024 Réel
Excédent d'exploitation	158 889	81 192	995 376
Acquisition d'immobilisations corporelles	(257 482)	(62 194)	(317 447)
Intérêts capitalisés	-	(12 659)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	43 701	4 627	6 271
	(54 892)	10 966	684 200
Variation des autres actifs non financiers			
Acquisition de charges payées d'avance	(2 531)	(2 754)	(29 191)
Utilisation de charges payées d'avance	14 107	7 003	14 613
Transfert des charges payées d'avance aux immobilisations	-	5 938	1 058
	11 576	10 187	(13 520)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	-	(7 359)	5 249
Variation de la dette nette	(43 316)	13 794	675 929
Dette nette au début de la période	(588 475)	(644 557)	(1 241 454)
Dette nette à la fin de la période	(631 791)	(630 763)	(565 525)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des flux de trésorerie
pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	Neuf mois terminés	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	141 519	1 155 884
Intérêts reçus	3 884	6 980
Intérêts payés		
Remboursements de TVH	372	2 491
Autres rentrées de fonds	5 866	8 258
Fonds payés aux fournisseurs	(51 109)	(254 003)
Remboursement de crédits parlementaires	-	(25 681)
Fonds versés aux employés et en leur nom	(16 944)	(16 723)
Paielements de transfert à l'Autorité internationale	(40)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	80 578	877 206
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(119 969)	(828 969)
Intérêts payés pour acquérir des actifs corporels	(12 659)	-
	-	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(132 628)	(828 969)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la dette envers le partenaire privé	(10 658)	(10 323)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(10 658)	(10 323)
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	(1 632)	5 398
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(64 340)	43 312
Trésorerie au début de l'exercice	156 278	138 659
Trésorerie à la fin de l'exercice	91 938	181 971
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	57 288	85 907
Trésorerie affectée	34 650	96 064
	91 938	181 971

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



SÉLECTION DE NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars)

1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'APWD est régie par les lois et les accords suivants :

- La *Loi sur les ponts et les tunnels internationaux* – en vertu du paragraphe 29(1) de cette *Loi*, l'APWD a été constituée par voie de lettres patentes à titre de société d'État le 9 octobre 2012;
- La *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) – en vertu de la partie X de la LGFP, l'APWD est une société d'État mère figurant à l'annexe III de la partie I;
- L'Accord sur le passage entre le Canada et le Michigan – l'accord fournit au Canada un cadre de travail pour établir l'APWD en tant qu'autorité du passage afin de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter et d'entretenir le nouveau pont aux termes d'un ou plusieurs accords PPP.

En tant que société d'État, l'APWD doit rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités. En ce qui concerne sa gouvernance, conformément à la LGFP, les tâches et les responsabilités du conseil d'administration de l'APWD consistent à établir des objectifs et l'orientation de la société, à assurer une saine gouvernance, à surveiller le rendement financier, à approuver les budgets et les états financiers, à approuver les politiques et les règles administratives et à veiller à ce que les risques soient cernés et gérés.

En plus de son conseil d'administration, la conformité de la WDBA à l'Accord sur le passage est surveillée par une Autorité internationale. L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

Le mandat de l'APWD est fondé sur ses lettres patentes, ses lettres patentes supplémentaires et l'Accord sur le passage. Conformément à ce mandat, l'APWD est chargée de concevoir, de construire et d'entretenir tous les infrastructures et les actifs nécessaires, d'établir et de percevoir des péages et d'exploiter l'installation, le tout dans le but de maximiser le débit sécuritaire et efficace des personnes et des biens à la frontière entre le Canada et les États-Unis, entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, comme suit :



- a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspondra à l'âge auquel ces prestations sont offertes conformément aux termes du Régime de retraite de la fonction publique;
- b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus à l'alinéa a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWDA a reçu la directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor relatifs aux frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en application de la directive dans le plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 20 février 2026.

Ces états financiers provisoires non audités ont été élaborés par la direction conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. La méthode de comptabilité utilisée correspond aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les mêmes conventions comptables et modes de calculs sont appliqués pour les états financiers trimestriels que pour les états financiers annuels les plus récents. Ces états financiers provisoires ne comprennent pas tous les renseignements inclus dans les états financiers annuels audités de l'APWD. Les renseignements présentés ci-dessous s'ajoutent à ceux inclus dans les états financiers annuels. Les états financiers provisoires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, une fois rendus publics.

2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).



b. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le partenariat public-privé est régi par l'accord de projet entre l'APWD et Bridging North America (BNA). L'accord de projet précise les responsabilités de BNA en matière de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien des installations, ainsi que de conception, de construction et de financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). L'accord de projet stipule que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'aide du modèle du passif financier. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements pour les œuvres d'art publiques, des paiements pour les avantages communautaires, des paiements pour l'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à l'APWD en fonction des jalons atteints, certifiés par un certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA pour les installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles au fur et à mesure de la construction. Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements pour la remise en état considérés comme des améliorations. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de dépenses au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD n'aura plus aucune responsabilité ou implication concernant l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une fois le seuil atteint, une retenue de 15 % a été inscrite comme passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, et ce, jusqu'à la libération de la retenue de garantie telle que définie dans la modification de l'accord de projet. La retenue de garantie s'élevait à 480 708 \$ et a été versée le 30 novembre 2024, conformément aux conditions de la modification de l'accord de projet (note 6c). À compter du 31 décembre 2025, 2,2 millions de dollars (31 mars 2025 : 10,5 millions de dollars) ont été inclus dans les charges prépayées et sont réduits de 15 % dans chaque facture de coût de conception et de construction subséquente.



La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours basée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès permet d'évaluer les progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès sur la base de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifié par le certificateur indépendant.

Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, représenté par le taux implicite du contrat. Le montant dû au partenaire privé sera remboursé à BNA au moyen d'une série de paiements mensuels de capital, commencés en décembre 2023. Les paiements en capital expireront après 30 ans, et comprennent les composantes de capital et d'intérêts.

c. RECETTES

Les recettes du contrat représentent les revenus tirés des activités liées au projet, ainsi que les recettes tirées de la surveillance des travaux liés au projet par l'APWD pour des entités qui ne sont pas des parties à l'accord du projet. Les travaux sont effectués par des entités sous contrat par l'APWD, qui exerce une fonction de surveillance. Une obligation de prestation découle de l'obligation contractuelle de l'APWD de s'assurer que l'entité contractuelle exécute les travaux. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les travaux sont achevés conformément aux dispositions du contrat.

Les déductions liées au rendement sont principalement des déductions prélevées sur les paiements au partenaire privé. Ces déductions sont à la discrétion de l'APWD, représentent des opérations involontaires et non liées au change et ne donnent pas lieu à une obligation de rendement. Les recettes tirées des déductions liées au rendement sont comptabilisées lorsque certaines conditions sont remplies aux termes de l'accord du projet et sont évaluées à leur valeur de réalisation.

Aucun revenu provenant d'activités non récurrentes n'est présenté dans ces états financiers.

d. INTÉRÊTS

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. PRODUIT DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.



f. CONSTATATION DES CHARGES

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. PAIEMENTS DE TRANSFERT — CRÉDITS

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent un passif.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

h. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

i. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les comptes débiteurs pour tenir compte de la perte de valeur. Les comptes débiteurs concernent principalement la TVH à recouvrer.

j. DÉPÔTS

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par de tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

k. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes créditeurs concernent principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

l. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, aux opérations après l'assainissement ainsi qu'aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.



m. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des actifs ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les montants inclus dans la construction en cours ne sont pas amortis avant leur transfert dans la classification des immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les actifs sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Matériel et fournitures de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 à 6 ans
Propriétés louées	de 87 à 94 ans
Améliorations locatives	de 3 et 5 ans.

Lorsqu'il est déterminé qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

n. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les paiements effectués avant que les services connexes ne soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées lorsque les services connexes sont fournis. Inclus dans les dépenses prépayées, un montant avancé selon les conditions de la modification de l'accord de du projet (note 6c), qui est réduit de 15 % de chaque facture de coût de conception et de construction subséquente.

o. PASSIF ÉVENTUEL

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il



est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

p. Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle de l'APWD se produiront ou ne se produiront pas. S'il est probable que l'évènement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel doit être mentionnée dans les notes complémentaires. Si la probabilité de l'évènement futur est soit improbable ou indéterminable à la date des états financiers, aucune divulgation n'est faite.

q. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif, et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

r. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

s. CONVERSION DE DEVISES

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes de change sont inscrits dans l'état des résultats.

t. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers.



Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la TPS et de la TVH recouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Les chiffres réels pourraient présenter une différence significative par rapport aux chiffres prévus.

U. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor.

3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, ainsi que les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDoT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) ainsi qu'aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD sur une base trimestrielle.

4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable du terrain requis pour le projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et éliminer le sol contaminé pour l'assainir. Les études réalisées par l'APWD évaluent les coûts des activités d'assainissement des terrains du Michigan à 8 497 \$ (2025 : 8 921 \$).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière. Le montant total, 8,5 millions de dollars (2025 : 8 921 \$) a été capitalisé dans le coût du projet.



5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD a retenu temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin de s'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Le contrat exigeait que l'Autorité du pont Windsor-Détroit paie les retenues au quasi-achèvement de l'accord de projet. La totalité de la retenue de garantie due à BNA, s'élevant à 480 708 \$, a été versée à BNA conformément à la modification de l'accord du projet (note 6c), à la date prévue pour l'achèvement substantiel (le 30 novembre 2024). 31 décembre, 2,2 millions de dollars (31 mars 2025 : 10,5 millions de dollars) ont été inclus dans les charges prépayées.

6. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

a. ACCORD DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé avec BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord prendra fin en 2055.

b. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 802 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L'APWD s'acquitte de ce passif au moyen de paiements en capital, qui ont débuté en décembre 2023 et expireront 30 ans après cette date.

Passif dû au partenaire privé (en milliers de dollars)

	<i>1 sept. 2025</i>	<i>31 mars 2025</i>
Solde d'ouverture	-657374	-671193
Intérêts	-15629	-21229
Paielements	26286	35048
Solde de clôture	-646717	-657374

Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

Cédule de paiement du montant dû au partenaire p (en milliers de dollars)

Reste de l'exercice en cours	8762
2026	35048
2027	35048
2028	35048
2029	35048
2030 et suivants	829478
Total des paiements futurs	978432



C. MODIFICATION DE L'ACCORD DE PROJET

Le 4 janvier 2024, l'APWD a annoncé que l'accord du projet entre l'APWD et BNA a été modifié. La modification découle des perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale de COVID-19 de trois ans, qui ont été exacerbées par différentes restrictions au Canada et aux États-Unis avec l'accélération des activités de construction au début de 2020.

L'impact de la modification sur le calendrier a été de déplacer l'achèvement prévu de la fin de 2024 à l'automne de 2025. Depuis ce temps, le projet progresse bien vers l'achèvement de la construction cette année, avec une ouverture qui aura lieu dès le début de 2026. L'impact de cette modification sur le coût du projet a entraîné une augmentation qui le fait passer de 5,7 milliards de dollars à 6,4 milliards. La modification prévoit également un montant supplémentaire de 3 millions de dollars au titre des avantages communautaires, qui sera réparti à parts égales entre le Canada et les États-Unis.

La totalité de la retenue de garantie aux termes de l'accord du projet sera versée à BNA à la date prévue pour l'achèvement substantiel (le 30 novembre 2024) et remplacée par une autre sécurité d'un montant suffisant pour combler les lacunes, d'un montant de 132,9 millions de dollars, représentant les coûts de construction restants pour les travaux de conception-réalisation au moment de la demande écrite de BNA.

La modification de l'accord de projet a changé l'événement qui a déclenché le début des paiements de capital et par conséquent, les paiements de capital ont commencé en décembre 2023, plutôt qu'au moment du transfert du point d'entrée canadien à l'APWD. La modification a également libéré l'APWD des réclamations jusqu'au 1^{er} décembre 2022 et a ajouté des dommages-intérêts liquidés qui entreront en vigueur si certains objectifs ne sont pas atteints. Conformément à la modification de l'accord de projet, l'APWD s'est réservée le droit, à sa seule discrétion, d'appliquer des dommages-intérêts liquidés résultant de manquements à diverses obligations de rendement. À la date de la finalisation des états financiers, les obligations de rendement connexes n'avaient pas été remplies.



7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Terrain loué	Total
Coût							
1 avr. 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
Acquisitions	141	-	335 113	-	-	71 698	406 952
Pertes de valeur	-	-	(1 370)	-	-	-	(1 370)
Cessions	(1 228)	(475)	-	-	-	-	(1 703)
Transferts des charges payées d'avance	-	-	3 675	-	-	-	3 675
31 mars 2025	165	811	4 289 803	64 886	45 770	356 153	4 757 588
1 avr. 2025	165	811	4 289 803	64 886	45 770	356 153	4 757 588
Acquisitions	06	-	69 193	-	(76)	(208)	68 915
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	(91)	-	-	-	-	(91)
Transferts des charges payées d'avance	-	-	5 938	-	-	-	5 938
31 déc. 2025	171	720	4 364 934	64 886	45 694	355 945	4 832 350
Amortissement cumulé							
1 avr. 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
Amortissement	149	61	-	-	4 970	3 229	8 409
Cessions	(1 228)	(475)	-	-	-	-	(1 703)
31 mars 2025	22	671	-	-	43 899	15 703	60 295
1 avr. 2025	22	671	-	-	43 899	15 703	60 295
Amortissement	23	-	-	-	1 677	2 927	4 627
Cessions	-	(91)	-	-	-	-	(91)
31 déc. 2025	45	580	-	-	45 576	18 630	64 831
Valeur comptable nette							
31 mars 2025	143	140	4 289 803	64 886	1 871	340 450	4 697 293
31 déc. 2025	126	140	4 364 934	64 886	118	337 315	4 767 519

À la fin du trimestre, l'APWD a comptabilisé des coûts de construction en cours de 4 364,9 millions de dollars (31 mars 2025 : 4 289,8 millions de dollars) pour le projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 117 394 \$ (31 mars 2025 : 70 217 \$). Les composantes de projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de la période comprennent un montant de 27,2 \$ (31 mars 2025 : 306 514 \$) pour les immobilisations et les retenues qui restent à payer à la fin du trimestre. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est engagée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où



il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

9. CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

CHARGES PAR TYPE	Trois mois terminés		Neuf mois terminés	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Coûts I-75	5 142	23 001	23 571	95 730
Salaires et avantages sociaux	5 359	5 388	17 234	16 761
Assurances	5 773	278	13 963	889
Avantages communautaires	1 107	3 736	4 689	3 736
Amortissement	1 128	2 077	4 627	6 271
Services professionnels	727	1 078	1 920	3 113
Terrains au Michigan	411	308	1 362	1 610
Bureau et entretien	218	341	950	996
Services juridiques	385	205	1 116	635
Améliorations aux routes locales	152	(3 166)	433	1 961
Impôt foncier	235	66	702	237
Loyer	108	266	311	791
Frais de déplacement	83	135	242	394
Réparations et entretien	20	35	108	104
Autres	108	86	198	326
Autres coûts du projet	-	-	-	9 193
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	35	-	46	44
Perte de change	-	102	-	-
	20 991	33 936	71 472	142 791

10. REMBOURSEMENT DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Durant l'exercice actuel, le gouvernement du Canada a demandé que l'APWD rembourse 25,681 \$ en crédits parlementaires qu'elle avait déjà reçus, mais qu'elle n'avait pas utilisés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu durant le deuxième trimestre de l'exercice en cours.

11. DONNÉES COMPARATIVES

On a changé la catégorie de certaines des données comparatives pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice actuel.

